

Robert SALVAT
Grade honoraire
Adresse
Ville
identifiant@fai.fr

Paris, le 12 juillet 2019

Objet : Abonnement Télévision : TV premium + / Cinémas / Mezzo
Caducité du contrat d'abonnement
V/Ref : Client n°38726823

Numéricable
Service client
TSA 61000
92894 NANTERRE CEDEX 9

Monsieur le Directeur,

Depuis le 17 avril 2019, mon décodeur "*HD Box memory*" ne reçoit plus les "*droits d'activation*" qui nous permettraient de regarder les chaînes payantes de mon offre "*Numéricable-SFR*" : Nous ne recevons donc plus que les chaînes de la TNT (alors même que je continue de payer les abonnements à ces chaînes par prélèvement sur mon compte bancaire).

Je vous avais mis en demeure de régler ce problème informatique (lettre recommandée du 25 avril 2019) ; j'avisais, également, que je pourrais suspendre l'autorisation de prélèvement bancaire, par laquelle je règle la contrepartie pécuniaire de votre offre de chaînes payantes (Pièce jointe n°1).

1. Ma lettre est restée sans effet ; j'ai donc suspendu votre autorisation de prélèvement bancaire.

2. Je n'ai pu trouver aucun interlocuteur dans vos services : Votre système informatique – qui ne sait pas lire les lettres – n'a détecté qu'un *incident de paiement*. Il s'ensuit un harcèlement informatique (lettres, courriels), qui a été suivi de tentatives de recouvrement amiable par huissier. Ce recouvrement amiable par huissier est également informatisé. Je m'en suis plaint à la Chambre départementale des huissiers de justice (Pièce jointe n°2).

3. Dans ces conditions – puisque les "*droits d'activation*" dont il s'agit n'ont pas été rétablis – je considère que mon contrat d'abonnement à Numéricable-SFR est devenu caduc, à la date du 17 avril 2019, en application des articles combinés 1186 et 1187 du Code civil¹

¹ Article 1186 :

« *Un contrat valablement formé devient caduc si l'un de ses éléments essentiel disparaît (...)* »

Article 1187 :

« *La caducité met fin au contrat (...)* ».

Voir, ci-dessous, deux photographies des paramètres du décodeur "HD Box memory", à la date du 23 avril 2019 et à la date du 7 juin 2019

| Paramètres | | 23 Avr 12:28 |
|--|------------|--------------|
| Diagnostic Appuyez sur RETOUR pour revenir au menu précédent. | | |
| Version du logiciel | R247 (583) | |
| Date d'expiration OFFRE1 | 17 04 19 | |
| Date d'expiration OFFRE2 | 31 03 08 | |
| Date d'expiration Canal+ | 31 05 08 | |
| Qualité du signal | 100 | |
| Niveau de signal | 87 | |
| Statut du modem | OK | |
| Disponibilité de la VOD | Oui | |

| Paramètres | | 07 Jun 14:07 |
|--|------------|--------------|
| Diagnostic Appuyez sur RETOUR pour revenir au menu précédent. | | |
| Version du logiciel | R247 (583) | |
| Date d'expiration OFFRE1 | 17 04 19 | |
| Date d'expiration OFFRE2 | 31 03 08 | |
| Date d'expiration Canal+ | 31 05 08 | |
| Qualité du signal | 100 | |
| Niveau de signal | 84 | |
| Statut du modem | OK | |
| Disponibilité de la VOD | Oui | |

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Robert SALVAT

Pièces jointes

n°1 Ma mise en demeure du 25 avril 2019

n°2 Ma plainte à la Chambre départementale des huissiers de justice